

Conseil municipal 31 mai 2022 18h30

- **Présents** : Bernadette Doutrèmepeuch, Marie Crouvisier, Isabelle Gruchala, Frédéric Louette, Christian Nevejans, Emmanuel Thilly, Marthe Tiprez.
- **Excusés** : Catherine Hocquette, Guislaine Delaforge (procuration à Marthe Tiprez)
- **Absent** : Jonathan Kusz
- Monsieur Nevejans est nommé secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu du Conseil du 11 avril: **Adopté à l'unanimité**
- **Délibérations** :
 - 1) **Délibération budgétaire : décision modificative** : Ajout de 5340 € au compte 2152 « installation de voieries » pour la réfection d'une partie du trottoir rue Paquenettes. **Adoptée à l'unanimité**
 - 2) **Délibération pour le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires aux employés selon les nécessités du service.. Adoptée à l'unanimité**
 - 3) **Délibération actant le changement de grade de Freddy Détourné** : Passage à l'ancienneté au grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe **Adoptée à l'unanimité**
 - 4) **Modification de l'arrêté de régie « centre de loisirs » : intégration encaissement des séjours ados : Adopté à l'unanimité**
 - 5) **Modification de l'arrêté de régie location de salle et intégration d'encaissement pour activités communales diverses. Adopté à l'unanimité**
- **Exposé par Mme la Maire de la note concernant les règles de publicité et de conservation des actes des collectivités locales à mettre en œuvre à partir de Juillet 2022** : Le PV de Conseil Municipal tiendra lieu de document unique en lieu et place des deux documents : Compte rendu et Procès Verbal. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du Conseil Municipal présents ou représentés, du secrétaire de séance, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

L'obligation tenant à l'affichage ou à la publication des actes sur papier est supprimée ; la publicité des actes par voie électronique devient la formalité obligatoire.

Afin de garantir l'information des administrés ne disposant pas d'accès internet ou ne maîtrisant pas les outils numériques, la publication dématérialisée des actes est assortie de l'obligation de les communiquer sur papier à toute personne qui en fait la demande.

- **Attribution des subventions communales** : Après analyse des situations des différentes associations les propositions sont les suivantes : (Le budget global est de 3200 euros)
 - ✓ **Atelier des possibles** : demandé entre 200 et 300 euros ; la proposition faite est de 300 euros afin d'assurer l'aide au démarrage à cette association. **Adopté à l'unanimité**
 - ✓ **Festibois** : demandé 800 euros ; la proposition faite est de 500€ . **Adopté à l'unanimité**
 - ✓ **GH Lorette** : demandé 200 euros ; la proposition faite est de 200 euros .**Adopté à l'unanimité**
 - ✓ **Parents d'élèves** : demandé : 500 euros ; la proposition faite est de 200 euros. **Adopté à l'unanimité**
 - ✓ **Chasseurs** : demandé : 200euros ; la proposition faite est de 200 euros.
 - ✓ **Club de la détente** : demandé : 600 euros ; la proposition faite est de 300 euros, au vue des activités réduites de cette association. **Adopté à l'unanimité.**
 - ✓ **DDEN** : 50 euros **Adopté à l'unanimité.**
 - ✓ **Œuvre du livre** : 250 euros
 - ✓ **Jean Vilar** : 805 euros
 - ✓ **Fondation du patrimoine** : 75 euros
 - ✓ **Culture Commune** : 50 euros

Le montant global de la dépense est de 2930 euros

- **Organisation de l'inauguration de vendredi 10 juin** : implication commission : « Jeunesse, culture et sport » qui se chargera de la présentation animée avant l'intervention de Mme la Maire et l'inauguration officielle.
Moment convivial dans la cour de l'école ou à la salle communale suivant la météo.
- **Point commissions travaux** : Marie Crouvisier, conseillère déléguée aux travaux fait le retour de la dernière commission :
 - ✚ Dépenses de matériel prévues pour un budget de 8000 euros : matériel numérique bibliothèque, ordinateur mairie, broyeur végétaux....
 - ✚ Elagage de la rue de Servins : devis en cours (problématique compliquée et qui s'annonce coûteuse. De plus le terrain n'appartient pas à la commune et il n'a plus de propriétaire connu ; cependant les riverains s'inquiètent de la hauteur des arbres et de leur état ; certaines habitations sont même privées de lumière.
 - ✚ inscription de Villers à la démarche : « Fleurir le Pas de Calais » : Villes et Villages fleuris .
- **Elections des 12 et 19 juin** : Planning des bureaux.
- **La séance est levée à 20h35**